

Beaurepaire, le 22 mai 2018

N/Réf. DM/MB/LP

Nous, soussignés, Mairie de BEAUREPAIRE Isère,

Portons à la connaissance de toutes les personnes ayant consulté et/ou retiré le Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) pour la rénovation des courts de tennis 3 et 4 (sis rue du 5 août 1944 – 38270 Beaurepaire) l'information suivante :

Suivant l'article 77 du décret 2016-360 du 25 mars 2016, les termes « tranches optionnelles » doivent être substitués aux termes « tranche(s) conditionnelle(s) », ou leur représentation en abrégé (T.C.) dans l'ensemble des différents documents du DCE.

Le Maire,  
Philippe MIGNOT

